



✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 59
Courriel : orleans-tours@sgen.cfdt.fr
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

à Madame la Directrice du GIP FTLV-IP

Orléans, le 23 novembre 2018

Objet : déplacements des formateurs et
Document unique d'évaluation des
risques professionnels (DUERP)

Madame la Directrice,

Vous n'ignorez certainement pas les problèmes rencontrés sur les déplacements des formateurs ni l'absence de DUERP, mais le devoir de notre syndicat est de vous alerter et de vous demander quelles solutions seront prochainement mises en œuvre.

S'il arrive qu'un Greta prenne en compte un temps de déplacement dans le temps de travail des formateurs selon certaines conditions, ce n'est pas le cas partout... Dans certains GRETA de l'académie, les déplacements ne sont pas considérés comme du temps effectif de travail, donc ne sont pas compensés soit en heures (périphériques ou autres) soit en récupération. Cependant dans le cadre des regroupements des GRETA, qui accroissent leur périmètre, les temps de trajets pour l'aller et le retour peuvent dépasser 2 h. par jour en plus des 7 h. de cours. Et, durant ces transports, il est impossible aux formateurs de vaquer à leurs propres occupations.

Cet état de fait est de plus en plus fréquent et concerne aussi les coordonnateurs, ainsi que les assistants. Par exemple lorsqu'ils sont mobilisés sur Orléans pour une réunion de 3 h. et passent 4 h. en voiture... Et que dire des petits trajets mais répétitifs (Dreux-Chartres par exemple) ?

Nos correspondants dans les GRETA nous disent que les *documents uniques d'évaluation des risques professionnels* des EPLE ne prennent pas en compte les risques liés au travail des salariés des GRETA ou qu'ils n'existent pas. Aux yeux de l'organisation, les risques inhérents aux déplacements n'existent pas pour les personnes du fait qu'ils ne sont pas évalués, donc pas pris en compte. Les véhicules personnels sollicités pour les déplacements ne sont pas adaptés au transport du matériel en quantité importante, par exemple.

Ce sont des questions très concrètes pour les personnels, mais en tant que contractuels en CDI, les formateurs des GRETA ne semblent pas avoir beaucoup de droits. Nous trouvons étrange que, dans le cadre d'un service public, ces agents aient moins de droits que sous un contrat de droit privé.

Ces problèmes sont récurrents depuis des années et le temps passe, effaçant les problèmes et les plaintes, du fait du départ des intéressés ou de leur lassitude.

Le Sgen-CFDT estime que, dans le cadre des regroupements de GRETA, les disparités dans la gestion des ressources humaines perdurent entre les personnels des différents groupements. Les décrets et l'arrêté du 17 juillet 2018, concernant l'intervention des enseignants et des formateurs, doivent permettre d'harmoniser les pratiques RH dans le réseau. C'est pourquoi le Sgen-CFDT demande :

- l'harmonisation des pratiques au sein de l'académie,
- la mise en place d'une commission ad hoc au niveau du Rectorat.

Le Sgen-CFDT revendique également l'embauche ou la professionnalisation des personnes chargées des Ressources humaines dans chaque GRETA. Cela est rendu possible par la taille et le chiffre d'affaires des nouvelles structures nées des regroupements.

Dans un contexte en totale mutation, où l'on demande beaucoup aux équipes, il faut un cadre commun, partagé, transparent et clair, en connaissance et respect des lois, prenant en compte les attentes des personnels, et préservant la santé physique et mentale de tous. Sur toutes ces problématiques, le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* sollicite une audience afin que les personnels des GRETA reçoivent rapidement les réponses qu'ils attendent.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre attachement au bon fonctionnement des GRETA et du GIP-FTLV dans l'Académie.



Michel de PEYRET
Secrétaire académique